



Conseil Général

25 JAN. 2010

Direction de l'Aménagement

Ref :

Contact : Audrey-Claire BRUNEAU - 02.38.25.41.06

Objet : RN 154 - Débat public - position du Conseil général du Loiret

Monsieur Alain OHREL
Président
Commission Particulière du Débat Public
"Devenir de la RN 154"
Hôtel Ibis - Place Drouaise
28000 CHARTRES

Orléans, le 21 JAN. 2010

Monsieur le Président,

Par courrier du 22 septembre 2009, vous m'avez informé du lancement de la procédure de débat public concernant le projet de mise en concession autoroutière de la RN 154, organisé par la Commission Particulière du Débat Public que vous présidez. La RN 154 sur le tracé reliant Nonancourt à Allaines constitue un axe structurant pour l'Eure-et-Loir, mais aussi pour le Loiret en raison des enjeux sécuritaires, économiques et de structuration territoriale qui y sont associés. En effet, cette route particulièrement fréquentée compte une accidentologie forte et particulièrement meurtrière et freine les liaisons entre les deux chefs lieux départementaux Orléans et Chartres.

Par ailleurs, à l'échelle interrégionale, cette liaison autoroutière devrait favoriser le développement économique, en innervant, à titre d'exemple, la grande majorité des sites de la Cosmetic Valley, la zone d'activités d'intérêt départemental Artenay-Poupry ou bien la desserte de la future plateforme de ferroutage aux abords d'Artenay, dans le cadre du projet d'autoroute ferroviaire « Atlantique EcoFret ». Enfin, cette infrastructure complète le réseau routier et autoroutier départemental structurant à l'échelle nationale. Sa mise à 2 x 2 voies permettrait, alors, de constituer un véritable nœud routier au nord-ouest du Loiret, avec l'A 10, la RN 20 et l'A 19, et ainsi de créer une liaison entre l'est de la France et les ports Normands.

Il est également à noter que la réalisation de Chartres Orléans permettrait de relier Orléans au Mans et à Rennes par autoroute, libérant des axes routiers non adaptés. Ainsi, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'avis du Département du Loiret, qui se positionne de manière très favorable pour la mise en concession autoroutière de la RN 154. Ce choix permettrait une mise à disposition la plus rapide possible de cet itinéraire, à savoir 2018, au vu des prévisions du maître d'ouvrage. Toutefois, je souhaite souligner l'importance de la prise en compte des problématiques paysagères, environnementales et écologiques dans la conception, la construction et la mise en œuvre d'une telle autoroute.

Vous remerciant de me tenir informé des orientations issues du débat public, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Très cordialement


Eric DOLIGÉ,
Président du Conseil Général,
Sénateur du Loiret